



REUNION DU COMITE SUR L'EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DE LA COI

Allocution de S.E.M. Madi Hamada, Secrétaire général de la COI

Maurice, le 21 septembre 2017

---

Mesdames, Messieurs,

Je suis extrêmement heureux de vous recevoir aujourd'hui au siège de la Commission de l'océan Indien pour cette journée de réflexion sur un sujet qui mobilise, depuis quelques années déjà, l'attention de nos Etats membres : je veux parler ici de l'évolution du cadre institutionnel de notre organisation régionale.

Cette question avait été posée en 2014 à nos instances sans que le nécessaire débat ait abouti à une décision quelconque en raison de l'obstruction d'un pays, en l'occurrence l'Union des Comores. Mais, en réalité, la question de la nature de l'organisation remonte aux origines même de la COI puisque l'on retrouve ce questionnement sur la Communauté et ses objectifs dans le premier rapport établi sur la question en 1982 par le mauricien Pierre Yin à l'attention du gouvernement de son pays. C'est dire que nous n'innovons pas aujourd'hui en reprenant cette réflexion dans la perspective du prochain Conseil extraordinaire de nos Etats membres qui se tiendra les 2 et 3 octobre prochains à Maurice.

En tant que Secrétaire général de la COI je suis, si vous me permettez cette expression, « l'humble servant » de la volonté de nos Etats mais aussi leur conseiller. L'un et l'autre vont de pair. Et c'est d'ailleurs aux

représentants de nos Etats au sein de ce comité que je m'adresserai d'abord car ce débat est avant tout leur débat.

Vous le savez, j'ai placé en tête des priorités de mon mandat la question de la sécurité régionale. Sécurité sous toute ses formes, dans toutes ses composantes : maritime, sanitaire, alimentaire, climatique ou encore prévention du terrorisme et des trafics criminels. Cette priorité donnée à la sécurité régionale est en phase avec les demandes de nos Etats parce qu'elle correspond à l'évidence aux grands défis que nous devons relever ensemble.

En disant « ensemble », je veux dire par là qu'il ne peut y avoir de réponse concrète sans un instrument fort de coopération régionale parce que nos Etats insulaires sont incapables de faire face tous seuls aux dangers qui les menacent. J'ai donc eu l'occasion de souligner à diverses reprises qu'à l'image de la montée en puissance des risques qui nous entourent, notre organisation régionale devait elle aussi se renforcer en s'adaptant d'abord pour mieux répondre aux nouveaux défis, mais aussi pour récolter les avantages concrets de cette évolution y compris dans les relations commerciales ou encore dans l'affermissement de nouveaux partenariats financiers tel que celui qui va nous unir bientôt au Fonds vert. En effet, on ne change pas pour changer : on change pour avancer, pour croître et pour récolter des bénéfices concrets et mesurables dans l'ordre politique et dans l'ordre économique. C'est pourquoi, j'ai la ferme conviction, parce que c'est le sens de l'Histoire, que, tôt ou tard, notre organisation fera ce pas en avant car c'est le sens de notre intérêt collectif régional et de celui de chacun de nos Etats.

Cette adaptation passe d'abord par la symbolique des mots, parce que ce que nous voulons nous le nommons. La Communauté des Etats

exprime une ambition de nous rapprocher. Une ambition de travailler plus étroitement ensemble. Une ambition de nous montrer au monde comme un ensemble structuré et une ambition de pouvoir parler en son nom devant la communauté internationale. Je vais d'ailleurs vous faire une confidence : à l'automne 2016, lors de ma première visite à Bruxelles où je participais au Comité de Haut niveau des organisations régionales africaines avec l'Union européenne, j'ai ressenti presque physiquement cette inégalité entre nous et les autres, les Communautés économiques régionales du continent. Petits nous l'étions par la taille et l'importance de nos Etats face aux géants continentaux pour qui nos problèmes relèvent finalement d'une forme de folklore insulaire. Mais petits nous l'étions plus encore par notre propre définition de « Commission multilatérale de niveau ministériel » qui nous marginalisait au lieu de nous grandir.

Après la question du nom, un autre facteur déterminant me paraît être l'implication statutaire des chefs d'Etat et de gouvernement dans la gouvernance de notre organisation. Les questions traitées par la COI dépassent aujourd'hui le cadre technique ministériel. C'est l'évidence même. Nos sujets, qui sont les sujets dont les Etats chargent la COI, sont largement politiques. Ils touchent en particulier à des questions de sécurité régionale et donc de sécurité nationale. Leur traitement nécessite l'échelle du politique. Et c'est tellement vrai que nos pays ont déjà, dans les faits, compris ce besoin en organisant en marge de nos statuts les Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement dont quatre ont déjà eu lieu dans l'histoire de notre organisation. Il ne reste plus donc qu'à placer statutairement nos chefs d'Etat et de gouvernement au cœur du processus décisionnel de notre

organisation. Bien au contraire, voilà une proposition qui consolide la souveraineté de nos Etats sur la direction de notre organisation !

Mesdames, et Messieurs,

Si vous m'y autorisez, je vais retirer maintenant, pour quelques instants, ma casquette de Secrétaire général de la COI pour coiffer celle du juriste. Ce n'est pas un grand effort pour moi car mes collaborateurs dans cette Maison savent combien je crois à la vertu du droit et combien j'ai plaisir à la réflexion juridique.

Contrairement à une idée fausse, le juriste n'est pas cet espèce de savant fou qui crée tout seul un monstre que personne ne comprend ni contrôle. Certes, le juriste donne vie à une structure juridiquement organisée et c'est toute la grandeur de sa mission. Mais cette structure organique c'est celle que NOUS voulons ou plutôt, dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, que VOUS, les Etats membres, voulez qu'elle soit.

Les juristes de haut niveau qui sont autour de cette table, que je salue et que je remercie pour la qualité de leurs travaux et leur apport à notre réflexion collective, ne pourront pas faire plus que ce que nous les chargerons de faire. Ils nous ont déjà expliqué leurs convictions. Ils ont mis en perspective les avantages et inconvénients de telle ou telle solution. Ils ont signalé les points essentiels qui leur semblait baliser l'évolution institutionnelle d'une organisation régionale au regard du droit international. Ils ne se substitueront pas aux Etats pour proposer un modèle.

Un éminent juriste a écrit un jour « Le droit est une philosophie qui a triomphé ». J'aime beaucoup cette expression qui institutionnalise pour nous une sorte de partage des eaux : aux Etats le soin d'élaborer et de se mettre d'accord sur la philosophie, c'est-à-dire sur le projet politique et les objectifs de notre organisation dans un monde globalisé et interdépendant ; aux juristes le soin de mettre ceux-ci en musique en recourant aux ressources de la norme de droit.

Il en est ainsi dans tous les domaines mais il en est un qui soucie plus particulièrement, je le sais, certains de nos Etats membres, à savoir : l'évolution institutionnelle de la COI entraînera-t-elle un accroissement des coûts de fonctionnement ? A cette question légitime je répondrai simplement : c'est aux Etats de le décider. Personnellement, je crois que cette évolution peut être aussi, si une fois encore les Etats le souhaitent, l'occasion d'une remise à plat plus globale de nos statuts, de nos modes de gouvernance et de nos outils de contrôle pour rendre aussi la COI plus efficace. En réalité, la responsabilité du politique et celle du juriste ne se mélangent pas mais se complètent et c'est, je crois, tout l'intérêt et la richesse de la rencontre de ce jour.

Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas si le lyrisme fait partie du répertoire habituel d'un comité de réflexion comme le vôtre. J'ai quelque doute je l'avoue. Mais c'est pourtant sans crainte que je crois pouvoir affirmer que vous êtes et que nous sommes collectivement en train de faire l'Histoire.

Disant cela, je veux souligner que cette séance de travail qui s'ouvre aujourd'hui apporte une pierre significative à l'édifice de la construction d'une Indianocéanie plus unie, plus résiliente et plus

reconnue au niveau international. Ce qui est en discussion aujourd'hui, à une échelle certes modeste, c'est l'apport effectif de notre région à un monde multipolaire qui règle ses problèmes par la voie du dialogue multilatéral et non par l'imposition de la loi du plus fort.

Avant de conclure, je me permettrai de souligner l'intérêt d'une démarche très pratique pour ce comité. Nos ministres des affaires étrangères vont débattre les 2 et 3 octobre à Maurice de l'évolution de la COI. La mission de votre comité est de les éclairer. Le général de Gaulle avait écrit dans ses Mémoires de guerre « Vers l'Orient compliqué je m'envolais avec des idées simples ». Et bien ce que je souhaiterais c'est que vous aussi, à l'issue de cette journée, vous synthétisiez à l'attention de nos décideurs un sujet complexe autour de quelques recommandations claires répondant à trois questions principales : quel intérêt avons-nous à évoluer ? Quelles questions politiques cela peut-il soulever et enfin comment devons-nous le faire et sous quelle forme ?

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente journée ici, à la COI, qui est votre Maison et qui est sincèrement heureuse de vous accueillir.

Je vous remercie.